

MAIRIE DE CUREL
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

N° 07/2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-quatre et le dix-huit mars à dix-sept heures, le Conseil Municipal de la Commune de CUREL régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Thierry BELLEMAIN, Maire.

Présents : Mesdames Emilie DE BOUVER, Sophie DUCCA et Messieurs Thierry BELLEMAIN, Antoine POLATOUCHE et Gérard HAKKENBERG

Absente excusée : Madame Isabelle BARTHELEMY

Convocation et affichage : 11/03/2024

Secrétaire de séance : Monsieur Antoine POLATOUCHE

Nombre de membres en exercice : 6

Nombre de membres présents : 5

OBJET : TRAVAUX CHEMIN VIEUX CUREL – CHOIX ENTRPRISE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le problème d'affouillement aval du chemin du Vieux Curel, et indique qu'une subvention au titre du FODAC 2023 a été accordée pour la réalisation de ces travaux au taux de 70% des dépenses (subvention maximale 16 063.00 €).

Monsieur le Maire indique que les travaux peuvent être réalisés et propose de choisir l'entreprise.

Il présente les devis reçus.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce dossier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- choisit l'entreprise GUIRAMAND – 04200 St-Vincent sur Jabron et valide le devis pour un montant de 9 409.32 €HT pour la réalisation des travaux présentés ci-dessus ;
- autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour copie conforme, CUREL le 25 mars 2024.

Le Maire,

Thierry BELLEMAIN



Le secrétaire
Antoine POLATOUCHE